

Lettre d'informations – Mai 2026
INSTITUT SCIENTIS, votre support réglementaire & scientifique



INSTITUT
SCIENTIS

INSTITUT SCIENTIS a le plaisir de vous transmettre son nouveau courriel réglementaire et scientifique de l'année, fondé sur l'holistique des compétences et connaissances de son équipe. Conscientes de l'importance de la qualité des données transmises, ses microbiologistes, toxicologue, chimiste œuvrent au quotidien pour vous apporter des informations précises et utiles.

A la UNE

Un nouveau webinaire !

Filtres Solaires : évaluation toxicologique et enjeux



Mardi 5 juin 2026 à 10 h
Accessible en replay après la date de diffusion

Durée : 2 heures

[Inscrivez-vous](#)

Cosmétiques

[SCCS/1688/26 opinion préliminaire - Héliotropine](#)

Le Comité scientifique de sécurité des consommateurs (SCCS) juge l'héliotropine (CAS 120-57-0) sûre dans les produits cosmétiques, jusqu'à 1,8% maximum dans les parfums fins pour adultes uniquement, malgré les préoccupations liées à une classification potentielle Reprotoxique 1B (CLP).

L'héliotropine est également connue sous le nom de pipéronal.

Cette opinion préliminaire SCCS/1688/26, adoptée le 26 mars 2026, répond à une demande de dérogation pour un usage en parfumerie et est ouverte à commentaires jusqu'au 15 juin 2026.

[Mise à jour de l'ED Lists](#)

Les autorités françaises, belges, néerlandaises, suédoises et danoises ont créé un site dédié aux perturbateurs endocriniens. L'Espagne les a rejointes en 2021.

Trois listes existent :

- Liste I : substances reconnues perturbateurs endocriniens au niveau de l'UE.
- Liste II : substances en évaluation pour perturbation endocrinienne sous réglementation UE.
- Liste III : substances jugées perturbatrices endocriniennes par une autorité nationale.

Une actualisation de la liste des perturbateurs endocriniens a été effectuée le mois dernier.

[SFD | Conseils aux dermatologues](#)

La Société Française de Dermatologie et de pathologie sexuellement transmissible (SFD) a plus de 130 ans et a pour mission d'assurer la promotion de la Dermatologie Française dans la communauté médicale et scientifique internationale.

Elle propose des conseils pour les dermatologues et notamment indique comment protéger les patients contre un marketing trompeur.

Elle traite notamment de l'allégation « recommandé par un dermatologue » très utilisée pour les produits cosmétiques.

En savoir plus ?

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h)

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h) Formation 17 et 22 septembre

[Produits cosmétiques : allégations vs réglementation](#) (1h)

[Allégations – Réglementation & Tests](#) **Formation à distance** (3h30)

[Notification CPNP : déclarer votre produit en évitant les pièges](#) (1h)

[Comment rédiger une étiquette cosmétique conforme au Règlement n°1223/2009](#) (1h)

[Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (2h) 16 juin

[Test de sécurité et d'efficacité des produits cosmétiques : comment s'y retrouver ?](#) (1h)

[Lignes directrices relatives aux informations emballage à collecter pour le DIP](#) (1h)

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#) (1h)

[Les essentiels des BPF cosmétiques \(ISO 22716\) et du bionettoyage](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

Confiez-nous l'évaluation de la sécurité de vos produits cosmétiques !

Rédaction des DIP et rapports sur la sécurité- Evaluation spécifique des conditionnements-Constitution de bases de données personnalisées (Matières Premières-Conditionnements) -Création/Vérification des étiquetages et Conseils en matière de tests et d'allégations -Notification- Assistance réglementaire personnalisée. Prestations internationales.

Biocides - Mélanges dangereux – REACH

[Le moustique *Anopheles darlingi*, vecteur principal du paludisme en Amérique du Sud, évolue pour s'adapter aux insecticides](#)

Des scientifiques de l'Institut Pasteur de Guyane ont contribué à une étude internationale de surveillance des populations de moustiques *Anopheles darlingi*, vecteur principal sud-américain du paludisme. L'étude menée par une équipe de scientifiques de la *Harvard T.H. Chan School of Public Health* est la première à avoir séquencé plus de 1 000 génomes complets de moustiques présents dans six pays d'Amérique du Sud. L'étude de la diversité génétique réalisée par les scientifiques met en évidence des évolutions récentes du génome concernant des gènes de résistance potentielle aux insecticides. Les résultats ont été publiés en mars dernier dans l'article « Génomique des populations d'*Anopheles darlingi*, principal moustique vecteur du paludisme en Amérique du Sud ».

En savoir plus ?

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h)

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne](#) (1h) 24 septembre

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h) : **Formation** 28 mai et 02 juin

[Formulation détergents : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Labels écologiques : Focus sur Ecocert Détergent](#) **Formation à distance** (1h30) 5 février

[Virologie : Produits virucides d'hygiène cutanée et environnementale](#) **Formation à distance** (5h)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

[Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (2h) 16 juin

[Notification PCN : à la découverte du portail européen](#) (1h30)

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants](#) (1h) 24 mars

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos FDS, les notifications PCN et RCP (Suisse).

Vérification de la conformité réglementaire-Stratégie de tests- Création/Vérification des étiquetages- Déclaration BioCID-Same product-Notification PCN-Formations- Assistance réglementaire et normative

Toxicologie

[FDA Achieves Year 1 Goals in Reducing Animal Testing in Drug Development](#)

La Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis a annoncé aujourd'hui avoir atteint ses objectifs clés de première année dans la mise en œuvre de sa feuille de route d'avril 2025 visant à réduire les tests sur animaux dans les études précliniques de sécurité. Cela marque une année d'actions transformatrices pour moderniser le développement des médicaments grâce à des méthodes scientifiques innovantes et pertinentes pour l'humain.

D'un point de vue purement scientifique, les animaux ne constituent pas un modèle fiable de l'efficacité des médicaments chez l'humain. Historiquement, plus de 90 % des médicaments ayant passé avec succès les études animales n'obtiennent pas l'approbation de la FDA, souvent en raison de problèmes de sécurité ou d'efficacité identifiés lors des essais cliniques. Pour y pallier, la FDA encourage l'utilisation de nouvelles approches méthodologiques (NAM) – notamment des systèmes *in vitro* avancés, la modélisation informatique et des plateformes dérivées de l'humain – qui reflètent mieux la biologie humaine et améliorent la prédiction des effets des médicaments.

Contrairement aux directives précédentes adressées à l'industrie, la stratégie de la FDA pour 2025 a établi des échéances précises pour l'élimination progressive des tests sur les animaux lorsqu'il existe des alternatives équivalentes ou meilleures. Aujourd'hui, l'agence a publié un rapport de suivi résumant les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette stratégie et précisant les prochaines étapes.

Cette transition devrait améliorer la prédiction de l'innocuité des médicaments, accélérer les délais de développement, réduire les coûts et élargir l'accès des patients aux thérapies innovantes, tout en réduisant considérablement le recours aux tests sur les animaux.

En savoir plus ?

[Introduction aux NAMs : vers une évaluation toxicologique sans expérimentation animale](#) (2h) replay

[Evaluer les PE avec les NAMs : vers une toxicologie mécanistique et prédictive](#) (2h) replay

[Filtres Solaires : évaluation toxicologique et enjeux](#) (2h) 05 juin

Confiez-nous l'élaboration des profils toxicologiques des substances contenues dans vos produits ainsi que l'évaluation de la sécurité de ceux-ci.

Profils toxicologiques substances synthétiques et naturelles-Analyse de risque des impuretés-Elaboration des bases de données toxicologiques-Recherches et sélections de VTR-Marges de sécurité-Approches « weight of evidence », Read-Across et TTC-Analyse de risque des allergènes-Approche QRA2-Détermination des SED systémiques (produit unique et/ou exposition agrégée/populations cibles y compris les plus sensibles (enfants, femmes enceintes, peaux atopiques...))-Proposition 65 Californie-Assistance réglementaire et normative

Microbiologie

[Comment les microorganismes protègent de l'allergie](#)

Des chercheuses et des chercheurs de l'Institut Pasteur et de l'Inserm ont démontré qu'une exposition du poumon à des fragments de microorganismes induit une mémoire immunitaire durable qui bloque efficacement les réactions allergiques ultérieures, et cela pendant plusieurs mois.

[Commission de Normalisation Produits cosmétiques \(AFNOR/S91K\)](#)

Chaque trimestre, le Comité européen de normalisation (CEN) et l'Organisation internationale de normalisation (ISO) organisent une campagne de consultations appelée examen systématique. Ces examens permettent de vérifier périodiquement la pertinence d'une norme publiée par rapport aux besoins du marché (proposition de confirmation / révision / annulation).

Ainsi il a été proposé de donner un avis sur l'avenir des normes microbiologiques suivantes :

- [ISO 18416:2015 - Cosmétiques — Microbiologie — Détection de Candida albicans](#)
- [NF EN ISO 22718 - Cosmétiques - Microbiologie - Détection de Staphylococcus aureus](#)
- [NF EN ISO 22717 - Cosmétiques - Microbiologie - Détection de Pseudomonas aeruginosa](#)

En savoir plus ?

[Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h)

[Microbiologie des produits cosmétiques Formation à distance](#) (3h30)

[Initiation à la microbiologie cosmétique et à la gestion du laboratoire Formation à distance](#) (3h30)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

Gestion de projets microbiologique-Stratégie de tests-Formations-Veille normative

Environnement

[Projet de décret relatif à la redevance pour pollution de l'eau par les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées et projet d'arrêté relatif aux modalités d'établissement de cette redevance](#)

La loi n° 2025-188 du 27 février 2025 visant à protéger la population des risques liés aux substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) a introduit ces substances comme nouvel élément constitutif de la

pollution prise en compte dans la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique prévue à l'article L.213-10-2 du code de l'environnement.

La consultation s'achèvera le 8 mai 2026.

[ISO 14001 - Management environnemental : nouvelle version](#)

L'ISO vient de publier une nouvelle version de la norme 14001 - "Systèmes de management environnemental — Exigences et lignes directrices pour son utilisation".

La version ISO 14001:2026 n'est pas une refonte de la norme. Il s'agit plutôt d'une adaptation, dans un monde où la performance environnementale est jugée sur les résultats et non plus sur les intentions. La version mise à jour propose des orientations plus claires, une navigation plus intuitive et une adéquation plus fine avec des priorités environnementales majeures, telles que le changement climatique, la biodiversité et l'utilisation efficace des ressources. Elle s'ajuste également sur les exigences croissantes, en insistant davantage sur le leadership, la gouvernance et une approche plus intégrée de la gestion des impacts à travers les activités et les chaînes de valeur.

En savoir plus ?

[Etiquetage et allégations liés à l'environnement : decryptage et cas pratiques](#) (2h) 16 juin 2026

Assistance et conseil Allégations Environnementales - Loi Agec - Info-Tri

Intelligence artificielle

NEW Article Institut Scientis

[L'intelligence artificielle et l'évaluation de la sécurité cosmétique : opportunités et limites](#)

En Europe, le Règlement (CE) n°1223/2009 exige que chaque produit cosmétique mis sur le marché soit sûr pour la santé humaine dans des conditions d'utilisation normales et raisonnablement prévisibles d'utilisation. Cette obligation implique une évaluation de sécurité réalisée par un expert qualifié, souvent appelé « toxicologue ».

Ce processus repose sur l'analyse minutieuse de données variées, conformément à son article 10 et son annexe I.

L'évaluateur de la sécurité peut désormais être aidé par l'intelligence artificielle (IA) qui s'impose comme un atout majeur pour moderniser son travail.

Cependant, l'utilisation de l'IA soulève une question fondamentale : peut-elle garantir la rigueur scientifique et la responsabilité des acteurs sans compromettre la qualité des évaluations ?

NEW [Interview: Corinne Benoiel, Optimizing Regulatory Compliance in Cosmetics: Navigating AI ? via ZOOM#35 – Cosmetics Testing News](#)

[Interview: Corinne Benoiel, Optimizing Regulatory Compliance in Cosmetics: Navigating AI ?](#)

Formulation-R&D

Avoir un produit efficace : l'effet « waouh » (partie 3/3)

Au-delà des mécanismes biologiques, la sensorialité est également un élément clé dans la décision d'utilisation et de rachat d'un produit cosmétique.

Pour maximiser cet effet « waouh », plusieurs paramètres sont à travailler :

- Un profil olfactif en parfaite adéquation avec le positionnement et le marché cible, incluant le cas échéant l'absence totale de parfum ou la contrainte de naturalité.
- Une signature sensorielle travaillée : glissant, fondu, texture cocooning, effet frais ou chauffant, selon les attentes de la cible et la promesse de performance.
- Améliorer l'attractivité visuelle via l'inclusion de microperles colorées, de paillettes, de fragments floraux ou d'autres éléments décoratifs.

En savoir plus ?

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)

[Formulation des produits de maquillage](#) (1h30)

[Formulation des produits cosmétiques](#) **Formation à distance** (3h30)

Agrément CIR/CII – Création de formules innovantes et exclusives – Optimisation de formules existantes – Stabilité et compatibilités contenant-contenu-Formations

Formations & Webinaires

[Formations 2026](#) [Webinaires 2026](#)

INSTITUT SCIENTIS est un organisme enregistré (n°11755465975) reconnu pour la qualité des formations dispensées et certifié QUALIOPi au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION.



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :

ACTIONS DE FORMATION

Toutes les formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion.

COSMETIQUES

Nouveautés 2026

[Introduction aux NAMs : vers une évaluation toxicologique sans expérimentation animale](#) (2h)

[Evaluer les PE avec les NAMs : vers une toxicologie mécanistique et prédictive](#) (2h)

[Filtres Solaires : évaluation toxicologique et enjeux](#) (2h) 05 juin 2026

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h) **Formation** 17 et 22 septembre 2026

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h) : **Formation** 28 mai et 02 juin 2026

[Labels écologiques : Focus sur COSMOS](#) **Formation** (2h)

[Formulation et réglementation des bougies parfumées](#) (1h)

Réglementation/BPF/Tests Europe

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h)

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h) **Formation** 17 et 22 septembre 2026

[Produits cosmétiques : allégations vs réglementation](#) (1h)

[Allégations – Réglementation & Tests](#) **Formation** (3h30)

[Notification CPNP : déclarer votre produit en évitant les pièges](#) (1h)

[Comment rédiger une étiquette cosmétique conforme au Règlement n°1223/2009](#) (1h)

[Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (2h) 16 juin 2026

[Test de sécurité et d'efficacité des produits cosmétiques : comment s'y retrouver ?](#) (1h)

[Lignes directrices relatives aux informations emballage à collecter pour le DIP](#) (1h)

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#) (1h)

[Les essentiels des BPF cosmétiques \(ISO 22716\) et du bionettoyage](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

Réglementation internationale

[Réglementation des produits cosmétiques : ASEAN et AUSTRALIE](#) (1h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : USA-Canada-Mexique](#) (2h)

[Réglementation des produits cosmétiques en Israël](#) (1h)

[Réglementation des produits cosmétiques : Chine, Japon, Hong-Kong et Corée du Sud](#) (2h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : Maghreb central, Pays du Golfe \(GSO\)](#) (1h30)

Microbiologie

[Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h)

[Microbiologie des produits cosmétiques](#) **Formation à distance** (3h30)

[Initiation à la microbiologie cosmétique et à la gestion du laboratoire](#) **Formation** (3h30)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

Labels

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants](#) (1h) 24 mars 2026

[Labels écologiques : Focus sur COSMOS Formation](#) (2h)

Formulation

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)

[Formulation des produits de maquillage](#) (1h30)

[Formulation des produits cosmétiques Formation](#) (3h30)

Toxicologie

[Introduction aux NAMs : vers une évaluation toxicologique sans expérimentation animale](#) (2h) [replay](#)

[Evaluer les PE avec les NAMs : vers une toxicologie mécanistique et prédictive](#) (2h) [replay](#)

[Filtres Solaires : évaluation toxicologique et enjeux](#) (2h) 05 juin 2026

BIOCIDES-DETERGENTS

Biocides

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h)

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne](#) (1h) 24 septembre 2026

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h) : **Formation** 28 mai et 02 juin 2026

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

[Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (2h) 16 juin 2026

[Notification PCN : à la découverte du portail européen](#) (1h30)

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants](#) (1h) 24 mars 2026

Détergents

[Formulation détergents : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Labels écologiques : Focus sur Ecocert Détergent Formation](#) (1h30) 5 février 2026

[Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (2h) 16 juin 2026

[Notification PCN : à la découverte du portail européen](#) (1h30)

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants](#) (1h) 24 mars 2026

Labels

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants](#) (1h) 24 mars 2026

COMPLEMENTS ALIMENTAIRES

[La réglementation des compléments alimentaires en Europe](#) (1h)

[Réglementation européenne des compléments alimentaires Formation](#) (4h30)

BOUGIES PARFUMÉES

[Formulation et réglementation des bougies parfumées](#) (1h)

MICROBIOLOGIE-VIROLOGIE

[Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h)

[Microbiologie des produits cosmétiques Formation](#) (3h30)

[Initiation à la microbiologie cosmétique et à la gestion du laboratoire Formation](#) (3h30)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

[Virologie : Produits virucides d'hygiène cutanée et environnementale Formation](#) (5h)

FORMULATION

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)

[Formulation des produits de maquillage](#) (1h30)

[Formulation des produits cosmétiques Formation](#) (3h30)

TOXICOLOGIE

[Introduction aux NAMs : vers une évaluation toxicologique sans expérimentation animale](#) (2h)

[Evaluer les PE avec les NAMs : vers une toxicologie mécanistique et prédictive](#) (2h)

[Filtres Solaires : évaluation toxicologique et enjeux](#) (2h) 05 juin 2026

DROIT DES MARQUES

[Comment protéger et défendre sa marque ?](#) (1h)

Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion. INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié Qualiopi pour ses actions de formations. Cette certification vous permet une prise en charge par les organismes paritaires.

Médicaments et Dispositifs médicaux

INSTITUT SCIENTIS collabore depuis de nombreuses années avec Yves Tillet, président de TILLET EXPERTISE & BUSINESS, PharmD, AIHP, MSc, MBA, FTOPRA, Team-PRRC.



Bureau : 6, rue du Docteur Naudier 77400 LAGNY-SUR-MARNE (EU-Fr)

Mob : +33 (0)6 767 192 67

Email : y.tillet@teb-health.com

www.teb-health.com

Ce mois-ci, nous vous partageons la [lettre d'informations](#) du 02 mars.

Droit des marques

INSTITUT SCIENTIS vous présente Benoliel Avocats, un cabinet 'boutique', 100% dédié au droit de la propriété intellectuelle, composé d'une équipe d'experts qui accompagnent les entreprises innovantes, les créateurs, designers ou agences de publicité, dans la préservation et la défense de leurs marques, droits d'auteur, design, brevets, savoir-faire et tout actif immatériel. La lutte contre la contrefaçon et les actions en concurrence déloyale ou parasitaire sont au cœur de ses activités.

benoliel  avocats



Marques trompeuses

Par un arrêt du 26 mars 2026, la Cour de Justice de l'Union européenne se prononce sur les critères qui permettent de retenir qu'une marque est trompeuse ou de nature à induire le public en erreur. Les produits relèvent du secteur du luxe et les marques en question sont perçues comme revendiquant à tort une ancienneté de plusieurs siècles.

La société française Fauré Le Page Paris, créée en 2009, acquiert la marque « Fauré Le Page » et procède au dépôt de marques comportant la mention « Fauré Le Page Paris 1717 » pour des produits de maroquinerie.

La société Goyard ST-Honoré sollicite l'annulation de ces marques au motif que la mention « 1717 » suggère à tort l'existence d'une maison fondée au XVIII^e siècle et la transmission d'un savoir-faire ancien. Or, Maison Fauré Le Page a cessé son activité en 1992.

Dans le cadre d'une question préjudicielle posée par la Cour de cassation, la CJUE était amenée à se prononcer sur l'interprétation de l'article 3, paragraphe 1, sous g), de la directive 2008/95 : la mention d'une date de fantaisie dans une marque communiquant une information erronée sur l'ancienneté, le sérieux et le savoir-faire du fabricant des produits et, partant, sur une des caractéristiques non matérielles desdits produits permet-elle de retenir l'existence d'une tromperie effective ou un risque suffisamment grave de tromperie du consommateur ?

→ La Cour rappelle que le motif de nullité énoncé à l'article 3, paragraphe 1, sous g), de la directive 2008/95 suppose une tromperie par rapport à une caractéristique des produits ou des services désignés par la marque, et non par rapport à une caractéristique de son titulaire.

→ Elle précise toutefois que l'inclusion, dans une marque, d'un nombre perçu par le public pertinent comme étant une année de création d'entreprise peut évoquer un savoir-faire particulier, gage de qualité du produit désigné par cette marque et contribuant à lui conférer une image de prestige.

→ Les produits relèvent ici du secteur de la maroquinerie de luxe. Les marques contestées sont perçues comme revendiquant à tort une ancienneté de plusieurs siècles. Cette information erronée est susceptible d'influencer la décision d'achat, les consommateurs d'articles de maroquinerie de luxe attachant une importance particulière à l'histoire de l'entreprise et en déduisant une qualité et un prestige particulier.

→ La qualité constituant l'une des caractéristiques visées par la directive 2008/95, et cette qualité pouvant, dans le domaine des articles de luxe, résulter de l'allure et de l'image de prestige, une tromperie peut être constatée lorsque le savoir-faire d'une telle ampleur temporelle et le gage de qualité qui en découle n'existent pas.

→ La décision établit ainsi qu'une marque incluant un nombre de nature à être perçu comme indiquant une année ancienne de création d'entreprise et évoquant un savoir-faire de longue date inexistant peut être de nature à tromper le public au sens du droit de l'Union.

→ La juridiction nationale devra examiner les marques dans leur ensemble en prenant en compte, notamment, en sus du nombre 1717, le terme « Paris » ainsi que le message qu'elles véhiculent dans l'esprit du public pertinent.

Pour toute information supplémentaire : <https://benoel-avocats.com/> ou page LinkedIn ou Instagram du cabinet

En savoir plus ?

Suivez en replay [Comment protéger et défendre sa marque ?](#) (1h) : **Webinaire**

FAQ du mois

Qu'est-ce qu'une restriction REACH ?

Les restrictions visent à protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques. Elles peuvent limiter ou interdire la fabrication, la mise sur le marché (y compris l'importation) ou l'utilisation d'une substance, et imposer des conditions comme des mesures techniques ou un étiquetage spécifique.

Elles s'appliquent à toute substance, qu'elle soit seule, en mélange ou présente dans un article, y compris celles non soumises à enregistrement.

Les restrictions sont à l'annexe XVII du Règlement REACH n°1907/2006.

Elles sont régulièrement mises à jour avec publication au journal officiel et vous trouverez dans ce focus:

- [Accès pratique aux restrictions](#)
- [FAQ en français](#)
- [Liste des Publications au JO](#)

Retrouvez le détail de nos prestations : en [Europe](#) / à l'[International](#)

Publications

Retrouvez toutes les [publications d'INSTITUT SCIENTIS](#).

[NAM et NGRA, des outils pour évaluer la sécurité des cosmétiques](#)

Depuis quelques temps, les acronymes NAM (pour New Approach Methodologies) et NGRA (pour Next Generation Risk Assessment) sont apparus dans l'univers des produits cosmétiques comme étant des solutions possibles pour l'évaluation des ingrédients cosmétiques en l'absence de tests effectués sur les animaux. Notre article propose une présentation générale des NAM et du NGRA, et traite de la feuille de route de la Commission européenne relative à l'élimination des tests sur les animaux. Il propose également une réflexion sur l'application de ces concepts lors de l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques.

[Huiles de palme et palmiste : impacts sur l'environnement et substitutions possibles](#)

Les huiles de palme (Palm oil) et de palmiste (Palm kernel oil) proviennent toutes les deux d'un même palmier nommé *Elaeis guineensis*. Mais elles sont obtenues à partir de l'extraction de deux parties différentes du fruit : le mésocarpe pour la première, et l'amande ou le noyau pour la seconde. Ces huiles sont très peu incorporées directement en tant qu'ingrédients dans les produits cosmétiques. Elles sont cependant à l'origine de nombreuses matières premières, obtenues par plusieurs réactions chimiques (hydrogénation, estérification, saponification, ajout de greffons hydrophiles). Les dérivés courants des huiles de palme et de palmiste incluent le Lauryl glucoside, le Sodium lauryl sulfate et le Sodium laureth sulfate, qui sont utilisés pour leurs propriétés nettoyantes et moussantes.

[Shampoings 2-en-1 : un défi pour le formateur ?](#)

Un shampoing 2-en-1 est un produit cosmétique capillaire conçu pour combiner deux fonctions en un seul usage : shampoing et après-shampoing (ou conditionneur). Ce type de produit permet ainsi de nettoyer les cheveux tout en les démêlant, en une seule application, et a été créé pour faciliter la vie des consommateurs. Mais facilitent-ils aussi celle des formateurs ? Rien n'est moins sûr !

[L'intelligence artificielle au service de l'évaluation de la sécurité cosmétique](#)

Dans un contexte d'informatisation croissante des pratiques scientifiques et réglementaires, l'intelligence artificielle s'impose progressivement comme un outil d'assistance prometteur pour l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques. Mais jusqu'où peut-elle aller sans compromettre la rigueur et les responsabilités des parties prenantes ?

NEW [Assurer sa conformité à la Proposition 65 californienne](#)

La Proposition 65 est une loi californienne visant à protéger les sources d'eau potable contre la contamination par des substances chimiques dangereuses. Cet article fait le point sur ses principes et les obligations qui en découlent.

NEW [L'intelligence artificielle et l'évaluation de la sécurité cosmétique : opportunités et limites](#)

NEW [Interview: Corinne Benoiel, Optimizing Regulatory Compliance in Cosmetics: Navigating AI ?](#)

Merci à l'Observatoire des Cosmétiques et à SkinObs pour la publication de nos articles.

Rencontrez-nous !

En 2026, voici les manifestations suivies par INSTITUT SCIENTIS :

COSMETAGORA	13 et 14 janvier - Paris
Salon bien être - médecine douce	Du 29 janvier au 2 février - Paris
PCD (salon de l'innovation packaging des parfums, des cosmétiques et des produits de soins)	5 et 6 février - Paris
Business Meetings @ JEC WORLD 2025	Du 10 au 12 mars - Villepinte
Salon de Podologie	20 et 21 mars - Paris
ContaminExpo	25 et 26 mars - Paris
Cosmoprof	Du 26 au 29 mars – Bologne (Italie)
Congrès règlementaire COSMED	1 ^{er} et 2 avril - Paris
Congrès Détergence, Règlementation & Environnement	1 ^{er} et 2 avril – Paris Intervention Institut Scientis
Congrès International d'Esthétique & Spa	Du 11 au 13 avril - Paris
Congrès In-cosmetics	Du 14 au 16 avril – Paris
Santexpo	Du 26 au 28 mai - Paris
Congrès SF2H (Hygiène hospitalière)	Du 3 au 6 juin - Marseille
SALON I FEEL GOOD	Date à préciser (juin 2026)
Make-up Paris	17 et 18 juin - Paris
Luxe pack Edition spéciale	17 et 18 juin - Paris
Cosmopet	Du 15 au 17 septembre - Saint-Raphaël
Salon Natexpo	28 et 29 septembre - Lyon
Congrès de l'IFSCC	Du 28 septembre au 1 ^{er} octobre – Perth (Australie)
Colloque NAMs et NGRA pour l'évaluation prédictive de la toxicité systémique	1 ^{er} et 2 octobre - Saclay Comité scientifique Institut Scientis Intervention Institut Scientis
Congrès biocide	6 et 7 octobre – Lyon Institut Scientis Sponsor
Congrès de la Société française de microbiologie	Du 7 au 9 octobre - Lyon
Cosmetic 360	14 et 15 octobre – Paris Stand Institut Scientis
Congrès Parfums et Cosmétiques	18 et 19 novembre – Chartres Institut Scientis Sponsor
Salon Les Places d'Or Design & Packaging	Du 17 au 19 novembre - Paris
Congrès de la Société Française de Toxicologie	19 et 20 novembre-Dijon Institut Scientis Sponsor Intervention Institut Scientis

Contactez-nous aussi pour convenir d'un rendez-vous dans nos locaux « Au cœur de l'Art & de la Science » à Montmartre !



Parce qu'Art & Science sont indissociables, [IS'Art Galerie Montmartre](#) abrite notre espace professionnel (bureaux et laboratoire de création scientifique) au cœur de la cité artistique parisienne.

Nous contacter



La qualité des données transmises pour une amélioration de vos performances.



INSTITUT SCIENTIS est une société prestataire de services scientifiques spécialisée dans la réglementation, la microbiologie, la toxicologie et la conception des produits **cosmétiques, biocides, détergents, désinfectants, bougies et parfums d'ambiance**. Sa principale activité est l'**évaluation de la sécurité des produits cosmétiques (expert toxicologue ERT interne)**.

- Dans le domaine des produits **cosmétiques**, ses domaines de compétence sont élargis à la **formulation**, la **pré-expertise toxicologique**, la rédaction des **DIP**, leur **audit**, la **notification CPNP**, la **vérification des étiquetages**, la **veille normative et réglementaire**, la **conformité internationale** (vérification des listes ingrédients, **proposition 65**), la **transposition industrielle**.
- Dans le domaine des produits **biocides** (détergents-désinfectants-répulsifs), la société propose la **formulation**, la vérification de la **conformité réglementaire des formules**, les **stratégies de tests** microbiologiques, les créations d'**étiquettes**, les déclarations **BioCID** et **notifications PCN**. Elle assiste également ses clients pour la mise sur le marché des produits biocides en période transitoire dans différents pays européens et assure l'enregistrement des « **same product** ».

INSTITUT SCIENTIS effectue au quotidien une **hotline réglementaire et scientifique générale**.

INSTITUT SCIENTIS est un **organisme de formation enregistré et certifié QUALIOPi** pour les actions de formations, reconnu pour la qualité des formations dispensées.

Agréé CIR/CII, le laboratoire propose la création de formes galéniques adaptées aux attentes des services Marketing et en conformité avec les exigences réglementaires.

PARIS - institut@scientis.fr - www.institut-scientis.fr

[Brochure Institut Scientis](#)



© 2026 – INSTITUT SCIENTIS

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'INSTITUT SCIENTIS, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

INSTITUT SCIENTIS ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. INSTITUT SCIENTIS ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

54 rue Lamarck 75018 PARIS - institut@scientis.fr
Site internet : www.institut-scientis.fr / Téléphone : +33 (0)1 42 57 89 67

Toute reproduction de cette lettre d'informations est interdite.